

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 965

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 4

À l’alinéa 7, supprimer les mots :
« qui affecte sa qualité de vie »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.